



## **Profil des exigences et tâches des membres de la commission des cours interentreprises**

### **Compétences professionnelles**

- Connaissances approfondies du système de formation, en particulier de la formation initiale des gestionnaires du commerce de détail.
- Expérience dans la formation en entreprise des apprentis.
- Traitement rigoureux, fiable et confidentiel des informations sensibles.
- Communication claire, respectueuse et constructive avec les autres membres de la commission.
- Capacité à prendre des décisions au nom de sa propre entreprise formatrice.
- Aptitude à collaborer de manière constructive au sein de la commission et à soutenir les décisions collectives.
- Activité professionnelle au sein d'une entreprise formatrice de la branche DO IT YOURSELF.
- Connaissances approfondies des assortiments actuels du secteur DO IT YOURSELF.

### **Tâches et collaboration avec l'A+P et le groupe de direction**

- Collaboration et formulation de recommandations sur des thèmes spécifiques à la branche.
- Élaboration et adoption des objectifs d'apprentissage.
- Élaboration de recommandations (p. ex. réforme, approfondissements, développement des assortiments, etc.).
- Analyse, prise de position et recommandations sur des thèmes (p. ex. matériel didactique, assortiments minimaux) que le groupe de direction soumet à la commission des cours interentreprises afin de garantir un soutien aussi large que possible dans la branche.
- Participation active à la réunion annuelle de la commission des cours interentreprises.

### **Exigences personnelles**

- Fiabilité
- Sens des responsabilités
- Discrétion
- Capacité de communication
- Motivation
- Identification avec la branche
- Flexibilité
- Esprit d'équipe
- Ouverture à la nouveauté et curiosité professionnelle